



Miramont-de-Guyenne
SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ
Compte annuel d'exploitation
ANNÉE 2018



ENGIE – GPL



S O M M A I R E

I	
<hr/>	
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION	2
I.1 Compte de résultat	2
I.2 Notes explicatives	3
II	
<hr/>	
PATRIMOINE	7
II.1 Inventaire du patrimoine	7
II.2 Investissements	10

I – COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

I.1 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Votre concession est alimentée par un stockage de gaz commun avec d'autres communes. Ainsi, le compte d'exploitation de chaque commune s'apprécie relativement au compte d'exploitation de l'ensemble des communes alimentées par ce stockage commun :

	Note	TOTAL		Miramont de Guyenne		Saint-Pardoux Isaac	
		2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits d'exploitation (en €)		437 449	400 964	392 842	356 956	44 607	44 008
Ventes de gaz	2	437 449	400 964	392 842	356 956	44 607	44 008
Autres prestations	3	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation (en €)		363 090	325 295	320 563	283 490	42 527	41 805
Approvisionnements	4	201 330	194 177	180 800	172 866	20 530	21 312
Certificats d'Economie d'Energie	5	7 742	5 308	6 952	4 726	789	583
Service d'urgence réseau	6	6 800	6 800	3 400	3 400	3 400	3 400
Systèmes d'information	7	2 456	2 322	1 228	1 161	1 228	1 161
Consommations en provenance de tiers	8	121 115	92 480	107 041	80 188	14 074	12 293
Personnel	9	14 894	15 301	13 281	13 565	1 613	1 736
Impôts et taxes	10	-	-	-	-	-	-
Charges centrales	11	8 749	8 019	7 857	7 139	892	880
Autres charges	12	4	886	4	446	0	440
Charges liées aux investissements (en €)		74 463	76 608	60 226	62 127	14 237	14 480
Amortissements et provisions	13	37 032	37 344	30 072	30 435	6 960	6 908
Coût de financement	14	37 431	39 264	30 154	31 692	7 277	7 572
Compte d'exploitation (en €)		- 104	- 939	12 053	11 339	- 12 157	- 12 277

I.2 NOTES EXPLICATIVES

Note 1 – Présentation et modalités de calcul

Certaines charges ou certains produits peuvent être enregistrés à un périmètre géographique plus étendu que celui du Service Public de Distribution de Gaz.

Pour cette raison, la restitution d'éléments financiers d'exploitation au périmètre du Service Public de Distribution de Gaz impose la répartition de certains montants collectés à un périmètre plus large que celui du Service Public de Distribution de Gaz. Les charges ou produits concernés sont alors ventilés sur le Service Public de Distribution de Gaz au moyen d'une clé conventionnelle.

On distingue deux niveaux de données :

- les données comptables enregistrées nationalement ou régionalement, qui sont réparties entre les Services Publics de Distribution de Gaz au prorata de leurs activités respectives ;
- les données comptables disponibles directement à la maille du Service Public de Distribution de Gaz.

Note 2 – Ventes de gaz

Ces recettes proviennent :

- Des factures établies sur la base des tarifs de l'énergie et de l'abonnement,
- Des services payants évènementiels facturés à l'occasion de la réalisation d'une intervention (forfait de mise en gaz ou coupure à la demande du client par exemple),
- Des services payants récurrents lorsque leur exécution s'échelonne dans le temps (location des dispositifs de détente – comptage – correction – enregistrement et services associés).

Les Conditions Générales de Ventes (CGV) ENGIE sont disponibles gratuitement sur le site internet www.gpl.engie.fr ou sur demande auprès des agences clientèles.

Le détail sur les formules de prix et leur évolutions est disponible dans le Rapport du Délégué de Service Public, pages 9 à 11.

Grille tarifaire TTC au 31/12/2018*

Tarifs	Prix proportionnel en centimes €/kWh	Abonnement €/mois	Abonnement €/an
Base / B0	14,57	7,72	92,67
B1 / B2I	10,38	20,45	245,35

Les recettes de ventes de gaz indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre du Service Public de Distribution de Gaz à partir des systèmes de facturation.

Note 3 – Autres prestations

Ces recettes proviennent des prestations liées au raccordement de nouveaux clients.

Ces recettes sont restituées directement au périmètre du Service Public de Distribution de Gaz à partir des systèmes de facturation.

Note 4 – Approvisionnements

Cette rubrique est composée des éléments suivants :

- achats de molécules ;
- transport ;
- dépotage.

Les approvisionnements sont affectés de manière directe au Service Public de Distribution de Gaz ou au stockage commune, puis réparti entre les communes au prorata de la consommation facturée en cas de stockage commun.

Note 5 – Certificats d'Economie d'Energie

Ces charges sont réparties entre les Services Publics de Distribution de Gaz en fonction de la consommation facturée.

Note 6 – Service d'Urgence Réseau

Le Service d'Urgence Réseau est un forfait de mobilisation des équipes pour interventions de sécurité ou de dépannage gaz par an sur l'ensemble des Ouvrages.

Le montant de ce forfait est de : **6 800 € H.T.** par département.

Il est affecté au Service Public de Distribution de Gaz au prorata du nombre de communes par département.

Note 7 – Systèmes d'information

Les coûts d'utilisation et maintenance des systèmes d'information sont ici exprimés hors impact de main d'œuvre.

Ils sont affectés au Service Public de Distribution de Gaz au prorata du nombre de clients.



Note 8 – Consommations en provenance des tiers

Ces consommations incluent les rubriques suivantes :

- exploitation, maintenance et stockage de GPL ;
- achats de matériels et fournitures ;
- entretien et maintenance ;
- immobilier ;
- redevances R1 et RODP ;
- assurances ;
- informatique et télécommunications ;
- achats de prestations diverses et autres achats.

Ces charges sont affectées directement au Service Public de Distribution de Gaz lorsque cela est possible, et dans le cas contraire affectées à ce dernier au prorata du nombre de clients.

La redevance de concession indiquée ci-dessous correspond à l'année de référence même si la facturation n'a pas été réalisée ou a été émise l'année suivante :

Montant (en euro)	2018
Redevance R1	1843

Note 9 – Personnel

Les charges de personnel comprennent essentiellement les salaires, les charges patronales associées et les taxes liées aux salaires. Elles sont diminuées de la production immobilisée.

La production immobilisée représente les travaux faits par l'entreprise pour elle-même. Il s'agit de la neutralisation des charges internes nécessaires à la construction des immobilisations de l'entreprise. Cette opération consiste à transférer ces charges, initialement imputées au compte de résultat, vers l'actif immobilisé au bilan.

Ces charges sont :

- soit affectées au Service Public de Distribution de Gaz par rattachement direct des effectifs.
- soit réparties au prorata des effectifs en affectation directe.

Note 10 – Impôts et taxes

Cette rubrique inclut les impôts directs tels que la taxe foncière ou la CET, ainsi que les autres impôts et taxes divers.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont ENGIE n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charge (exemple : TVA).

Ces charges sont affectées de manière directe au Service Public de Distribution de Gaz.

Note 11 – Charges centrales

Ce poste représente la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux et des fonctions support.

Elles sont réparties entre les Services Publics de Distribution de Gaz au prorata de leurs activités.

Note 12 – Autres charges

Cette rubrique est composée d'autres charges et produits de gestion courante, de transferts de charges et de pertes nettes de provisions sur les créances clients. Elles sont affectées de manière directe au Service Public de Distribution de Gaz lorsque cela est possible, ou réparties en fonction du nombre de clients dans le cas contraire.

Note 13 – Amortissements et provisions liés aux investissements

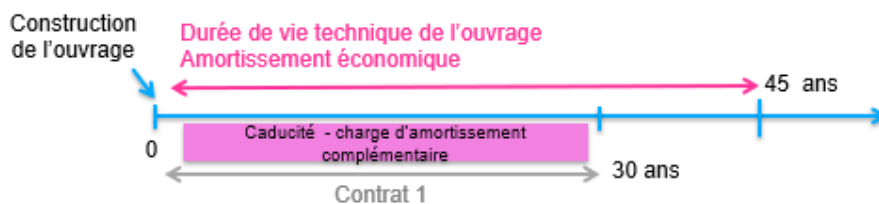
Cette rubrique est composée de trois natures de dotations :

- **Les dotations aux amortissements économiques**

L'amortissement de caducité obéit aux règles comptables spécifiques aux concessions

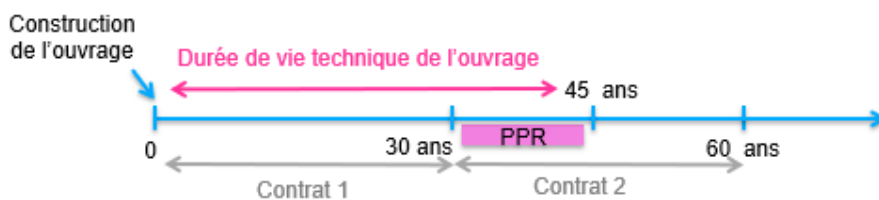
- **Les dotations aux amortissements de caducité**

L'amortissement de caducité obéit aux règles comptables spécifiques aux concessions. Il permet de comptabiliser en charges l'investissement de premier établissement sur la durée de vie du contrat de concession.



- **Les dotations aux provisions pour renouvellement**

La Provision Pour Renouvellement (PPR) permet de constater par anticipation la charge liée au renouvellement futur d'un bien.



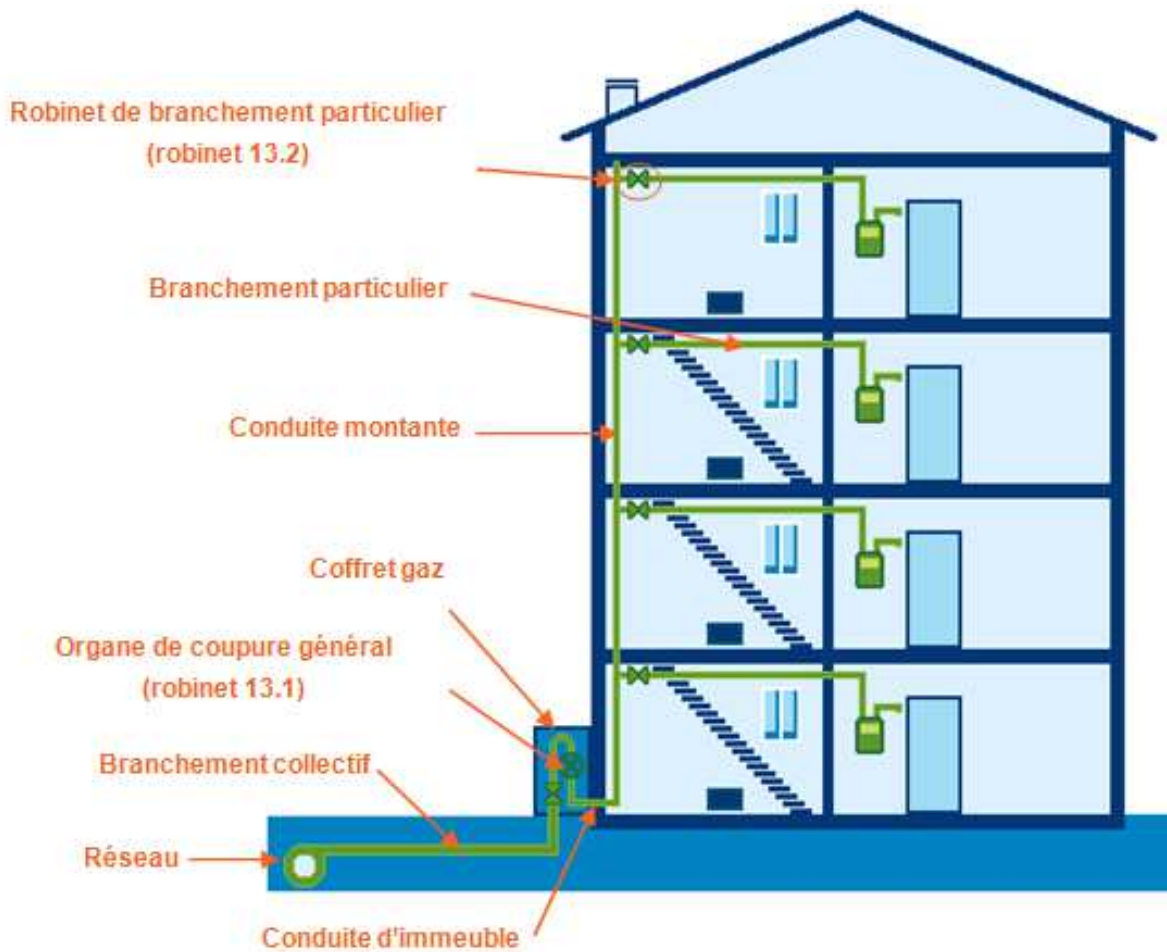
Note 14 – Coût de financement des investissements

Le coût de financement des investissements correspond à la valeur nette du patrimoine du Service Public de Distribution de Gaz multiplié par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur sur l'année.

II – PATRIMOINE

II.1 INVENTAIRE

Les principaux ouvrages de distribution



Patrimoine en concession

TOTAL DU PATRIMOINE CONCEDE	unité	2018	2017
Valeur brute du patrimoine	€ HT	769 082	769 082
Valeur nette du patrimoine	€ HT	492 975	510 073
Valeur de remplacement*	€ HT	-	-

BRANCHEMENTS	unité	2018	2017
Valeur brute	€ HT	129 044	129 044
Valeur nette	€ HT	88 982	91 851
Valeur de remplacement*	€ HT	-	-

POSTES DE DETENTE	unité	2018	2017
Valeur brute	€ HT	-	-
Valeur nette	€ HT	-	-
Valeur de remplacement*	€ HT	-	-

CANALISATIONS	unité	2018	2017
Valeur brute	€ HT	640 038	640 038
Valeur nette	€ HT	403 993	418 221
Valeur de remplacement*	€ HT	-	-

AUTRES OUVRAGES	unité	2018	2017
Valeur brute	€ HT	-	-
Valeur nette	€ HT	-	-
Valeur de remplacement*	€ HT	-	-

* valeur de remplacement des biens dont la fin de vie technique théorique est antérieure à la fin du contrat de concession en cours

LONGUEURS PAR MATIERE	unité	2018	2017
Polyéthylène "PE"	mètre	12 145	12 133
Acier	mètre	9	9
Autres matériaux	mètre	-	-

L'âge moyen de votre réseau est de **17,7** ans.

DROIT DU CONCEDE	unité	2018
Valeur du droit du concédant	€ HT	181 860
Provision pour renouvellement	€ HT	-

Patrimoine hors concession

TOTAL DU PATRIMOINE HORS CONCESSION	unité	2018	2017
Valeur brute du patrimoine	€ HT	18 060	18 060
Valeur nette du patrimoine	€ HT	9 592	10 569

BIENS PROPRES	unité	2018	2017
Valeur brute	€ HT	-	-
Valeur nette	€ HT	-	-

BIENS DE REPRISE dont compteurs	unité	2018	2017
Valeur brute	€ HT	18 060	18 060
Valeur nette	€ HT	9 592	10 569
Compteurs	nb	244	244

Les compteurs sont des biens de reprise. Le concessionnaire en est propriétaire pendant la durée du contrat mais le concédant pourra en devenir propriétaire au terme du contrat moyennant indemnité.

En 2019, suite à la reprise en propre de sa comptabilité, ENGIE SA a procédé à un audit exhaustif de l'intégralité de sa base d'immobilisations (biens en concession et hors concession). Les corrections nécessaires ont été apportées. Elles peuvent avoir un impact aux bornes de la concession. Aussi, pour une meilleure lisibilité, les montants 2017 ont été réalloués en fonction de ces corrections.

II.2 INVESTISSEMENTS

ENGIE réalise des investissements avec pour finalités :

- le développement des ouvrages de la concession,
- la modernisation, la fiabilisation et la disponibilité du réseau, ainsi que l'optimisation des conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires.

Développement du réseau de distribution

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements (Bénéfice sur Investissement, ou B/I), dépasse une valeur seuil.

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies, mais aussi au renforcement du réseau existant.

INVESTISSEMENTS DE DEVELOPPEMENT	unité	2018	2017
Montant total sur la concession	€ HT	-	-
dont réseaux	€ HT	-	-
dont branchements	€ HT	-	-
dont autres (poste de détente, protection cathodique)	€ HT	-	-

Modernisation du réseau de distribution

Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, le concessionnaire développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.

Les programmes de renouvellement de réseaux sont communiqués aux collectivités territoriales concernées et donnent lieu à des échanges afin d'optimiser la coordination des travaux.

Le concessionnaire a réorienté une part significative de ses investissements vers le renouvellement des branchements et ouvrages en immeuble, associé, lorsque cela paraît pertinent, au renouvellement de tronçons de canalisations.

INVESTISSEMENTS DE SECURITE INDUSTRIELLE	unité	2018	2017
Montant total sur la concession	€ HT	-	-
dont réseaux	€ HT	-	-
dont branchements	€ HT	-	-
dont autres (poste de détente, protection cathodique)	€ HT	-	-

ENGIE - GPL France
1, place Samuel de Champlain - Case courrier A1129 - 92930 Paris La défense
www.gpl.engie.fr

ENGIE : SA au capital de 2 435 285 011 euros
RCS Nanterre 542 107 651
Siège Social : 1, place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie
www.engie.com

